

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le treize juin deux mille vingt-cinq à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 30
DATE DE LA CONVOCATION	06/06/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/06/2025

OBJET :**Avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre la Ville de Gap et
l'Association Les Environneurs****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , M. Christophe PIERREL , M. Eric GARCIN , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, M. Olivier BUTEUX procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Alain BLANC, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON, M. Nicolas GEIGER procuration à M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Elie CORDIER

Absent(s) :

Mme Charlotte KUENTZ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'Association Les Environneurs œuvre depuis plusieurs années à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande difficulté sur le territoire de la commune de Gap.

Le partenariat entre l'Association et la Ville de Gap s'est concrétisé par la signature de plusieurs conventions pluriannuelles successives depuis 2003.

Afin de respecter la réglementation, une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) qui s'impose pour tout montant de subvention supérieur à 23 000 €, a été approuvée par délibération N°2023_12_08_32 du Conseil Municipal du 8 Décembre 2023 et signée le 22 Décembre 2023, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, par tacite reconduction, soit jusqu'au 22 Décembre 2026.

La Ville de Gap souhaite en 2025 augmenter les subventions versées aux associations et notamment celle versée à l'Association Les Environneurs.

Un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs en cours est donc nécessaire pour concrétiser l'augmentation de la subvention versée à l'Association Les Environneurs qui s'élève à 5 400 €, soit une subvention totale de 41 400 €.

Décision :

Sur avis favorable de votre Commission des Finances réunie le 5 Juin 2025, il est proposé :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Les Environneurs.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

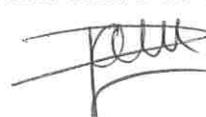
- POUR : 41
 - SANS PARTICIPATION : 1
- Mme Ginette MOSTACHI

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 20 JUIN 2025

Affiché ou publié le : 20 JUIN 2025



Direction Générale Vie Sociale

Avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs

entre la Ville de Gap, représentée par Monsieur Roger DIDIER, Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Juin 2025,

et

l'Association Les Environneurs, régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 3 Rue de la Charmille à Gap, représentée par son Président, Alain TAIX,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule : une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) entre la Ville de Gap et l'Association Les Environneurs a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 8 Décembre 2023 et signée le 22 Décembre 2023, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 22 Décembre 2026.

Article 1 - Objet de l'Avenant :

La Ville de Gap souhaite augmenter la subvention versée à l'Association Les Environneurs. Cette augmentation s'élève à 5 400 €, soit une subvention totale de 41 400 € pour l'année 2025. Le montant de cette subvention pourra être reconduit en 2026.

Fait à Gap, le

Le Maire,

Le Président,

Roger DIDIER

Alain TAIX